



AVIS L'APPEL D'OFFRES DCVBI N°01/2026
OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX
COMMERCIAUX DU 01-09-2026

La SNCFT lance un appel d'offres pour l'exploitation temporaire des locaux commerciaux détaillée comme suit :

L O T	LIEUX	NATURE DE BIEN	SURFACE
01	GASSRINE	TERRAIN (COMMERCIAL)	1630 m2
02	TABARKA	TERRAIN (COMMERCIAL)	1040 m2
03	LIGNE 2 ENTRE PK 50+090 ET 51+011	TERRAIN (COMMERCIAL)	200 m2
04	GARE MARCHANDISE MONCEF BEY	Salle couverte (COMMERCIAL)	523 m2

Les soumissionnaires intéressés sont appelés à retirer les cahiers de charges auprès de la direction financière, contre le paiement d'un montant de cinquante dinars (50D) pour chaque lot à la caisse centrale de la société nationale des chemins de fer tunisiens sise à la gare de Tunis ville.

L'offre doit parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapide poste ou remis directement au Bureau d'ordre de la SNCFT. Le pli fermé doit être envoyé à l'adresse suivante : **Société Nationale des chemins de fer tunisiens ; gare de Tunis ville bureau d'ordre centrale 2ème étage , place Barcelone 1001 Tunis**. Et porter la mention suivante : « ne pas ouvrir – Appel d'offres n°01/2026 lot n°..... »

Cette enveloppe doit contenir :

- 1- Le cahier des charges dûment signé et paraphé page par page avec signature légalisée à la dernière page.

- 2- Le cautionnement provisoire par un reçu d'espèces de 200dt (deux cents dinars) pour chaque lot versée en espèces à la caisse centrale de la SNCFT sise à la gare de Tunis-ville.

Toute offre parvenue sans le cautionnement provisoire sera rejetée

- 3- La soumission dûment signée et légalisée.
- 4- Bulletin N° 3 valable au moins (03) mois pour les personnes physiques.
- 5- attestation, fiscale dûment valide à la date de l'ouverture des offres.
- 6- Un extrait du registre national des entreprises pour les personnes morales.
- 7- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques.

L'offre doit parvenir au plus tard le 30 -09 -2026 A 10h 00 ,

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de (60) soixante jours à compter du lendemain de la date limite de la réception des offres.

La SNCFT peut prolonger le délai de validité de l'offre et de la caution provisoire autant qu'il sera nécessaire.

Pour de plus amples renseignements, les soumissionnaires peuvent contacter directement pendant les heures de travail et à partir de la date de la parution de l'avis d'adjudication dans les journaux jusqu'à la date limite de la réception des offres, la direction de la valorisation et commercialisation des Biens immobiliers 2 ème étage, gare de Tunis, téléphone n° 71254482. Et pour la visite des lieux (contacter **le chef de district**).

Toute offre non conforme à ces dispositions ; adressée par fax, ou parvenue après les délais sera rejetée quelque soit le motif du retard.